

# Bulletin communal

Avril  
2024

ELLEMELLE - OUFFET - WARZEE

Rue du Village 3 – 4590 OUFFET

[commune@ouffet.be](mailto:commune@ouffet.be)

[www.ouffet.be](http://www.ouffet.be)

T : 086/36.61.36

F : 086/36.73.79

Application  
mobile



Lundi : 9h – 12h  
Mardi : 9h – 12h  
Mercredi : 9h – 12h et 13h – 16h  
Jeudi : 9h – 12h  
Vendredi : 9h – 12h  
Samedi\* : 06/04/24 & 20/04/24 de 10h à 12h

**L'administration communale sera fermée les 01/04, 01/05, 9/05 et 20/05 2024.**  
Merci de votre compréhension

## Bibliothèque communale : L'heure du conte

Comme tous les derniers mercredis du mois, l'heure du conte du mois d'avril se déroulera entre 15h30 et 16h30, le mercredi 24/04/2024

N'oubliez pas que, pour que la session se passe au mieux, la bibliothèque ferme ses portes au public à 15h30 lors de ces animations.



## Broyage de branches par les services communaux

Comme chaque année, du 22 au 26 avril 2024, les services communaux pourront effectuer, chez vous, le broyage de vos tailles de haies et autres branchages.



Les demandes devront être adressées pour le 15 avril au plus tard par courrier à l'Administration communale, rue du Village, 3 ou par courriel à [jean-francois.dieudonne@ouffet.be](mailto:jean-francois.dieudonne@ouffet.be).

N'oubliez pas de mentionner vos coordonnées, un numéro de GSM si possible ainsi que la quantité approximative des déchets (en m<sup>3</sup>).

Les branchages devront être accessibles avec un véhicule et les sections des branches devront faire maximum 8 cm de diamètre. Les racines ainsi que les branches de plus de 8 cm de diamètre resteront sur place. Le service des travaux prendra contact avec vous pour les modalités pratiques.

Il convient de souligner que ces prestations se dérouleront uniquement durant les heures de travail entre 8H00' et 16H00' en semaine (uniquement en matinée le vendredi) et sont limitées à maximum 2 heures par famille.

## Enquête : connaître les besoins et la satisfaction des conditions d'encadrement

Chers parents,

Dans le cadre du programme de Coordination Locale de l'Enfance une enquête est réalisée et vise à connaître vos besoins et votre satisfaction quant aux conditions d'encadrement de vos enfants de 2,5 à 12 ans, en dehors du temps scolaire.



Pour pouvoir envisager des pistes d'amélioration, pourriez-vous compléter cette enquête et la déposer à la Commune d'Ouffet ou la renvoyer par mail à [emilie.beaumont@ouffet.be](mailto:emilie.beaumont@ouffet.be) pour le 5 avril au plus tard.

**Cette dernière est disponible soit à l'administration communale soit par mail à l'adresse ci-dessus.**

# Elections juin 2024 : Vote par procuration

Chambre, Parlement européen, Parlements régionaux et communautaires



## Que faire en cas d'indisponibilité le jour du vote ? Comment voter par procuration ?

Les électeurs peuvent émettre leur vote en donnant procuration à un autre électeur (art.147bis du Code électoral). De cette manière, le mandataire peut voter au nom du mandant.

- [Qui peut être désigné comme mandataire pour aller voter pour un autre citoyen ?](#)

Le mandataire doit d'abord effectuer son vote dans son propre bureau.

Ensuite, il votera dans celui du mandant. **Il est possible de donner procuration à n'importe quel électeur de la même circonscription sachant qu'un électeur ne peut détenir qu'une seule procuration.**

- [Un citoyen de l'UE ou un électeur mineur peut-il aller voter par procuration pour un autre citoyen ?](#)

**Non, ne pouvant pas voter pour des candidats à la Chambre des représentants ou au Parlement wallon**, il ne peut donc pas aller voter par procuration pour un électeur majeur.

**Par contre, un Belge peut voter par procuration pour un citoyen de l'UE ou un électeur mineur** dans la mesure où il participe également à l'élection du Parlement européen.

- [Quels sont les motifs valables ?](#)

La procuration peut être donnée **jusqu'au jour de l'élection** dans le cas où :

1. L'électeur qui, pour cause de maladie ou d'infirmité, est dans l'incapacité de se rendre au bureau de vote ou d'y être transporté
2. L'électeur qui, pour des raisons professionnelles :
  - Est retenu à l'étranger, de même que les électeurs, membres de sa famille ou personnes résidant avec lui ;
  - Se trouve en Belgique le jour du scrutin mais est dans l'impossibilité de se présenter au bureau de vote.
3. L'électeur qui, au jour du scrutin, se trouve dans une situation privative de liberté par suite d'une mesure judiciaire ;
4. L'électeur qui, en raison d'une activité liée à ses convictions, se trouve dans l'impossibilité de se présenter au bureau de vote
5. Les étudiants qui, pour des motifs d'étude, se trouvent dans l'impossibilité de se présenter au bureau de vote.

La procuration peut être donnée **jusqu'à la veille de scrutin** dans le cas où :

1. L'électeur qui exerce une activité en tant que travailleur indépendant ;
2. L'électeur qui séjourne temporairement à l'étranger (pour un motif non professionnel) et qui se trouve, dès lors, dans l'impossibilité de se présenter au bureau de vote.

- [Où indiquer mon motif ?](#)

Les motifs de la procuration doivent **être attestés sur le formulaire même** :

1. Le médecin y atteste que l'électeur est dans l'incapacité de se rendre au bureau de vote ou d'y être transporté suite à une maladie ou à une infirmité ;
2. L'employeur y atteste que l'électeur est dans l'incapacité de se rendre au bureau de vote pour des raisons professionnelles. Si l'électeur est retenu à l'étranger, l'employeur atteste aussi pour les membres de sa famille qui résident avec lui ;
3. Le bourgmestre, ou le fonctionnaire habilité, y atteste, sur base du numéro d'entreprise et de la déclaration sur l'honneur, que l'électeur, travaillant en qualité d'indépendant, est dans l'incapacité de se rendre au bureau de vote en raison de ses activités
4. Le directeur de l'établissement pénitentiaire y atteste que l'électeur se trouve, au jour du scrutin, dans une situation privative de liberté par suite d'une mesure judiciaire ;
5. L'organisation en charge des activités religieuses ou de manifestation de ses convictions y atteste, qu'en raison de sa participation à celles-ci, l'électeur se trouve dans l'impossibilité de se rendre au bureau de vote ;
6. La direction de l'établissement d'enseignement y atteste que l'étudiant, pour des motifs d'étude, se trouve dans l'impossibilité de se rendre au bureau de vote ;
7. Le bourgmestre, ou un fonctionnaire habilité, y atteste que l'électeur séjourne temporairement à l'étranger (pour un motif non professionnel) et se trouve dans l'impossibilité de se rendre au bureau de vote le jour du scrutin, pour autant que celle-ci ait été constatée par le bourgmestre, sur présentation des pièces justificatives nécessaires ou, dans le cas où l'électeur se trouve dans l'impossibilité de produire une telle pièce justificative sur base d'une déclaration sur l'honneur.  
La procuration doit être signée par le mandant et par le mandataire.

Les formulaires de procuration et de déclaration sur l'honneur sont disponibles sur le site du SPF Intérieur – Direction des élections : [elections.fgov.be](https://elections.fgov.be)

**STAGE POUR ENFANTS DE 6 À 12 ANS**

# VOYAGE

**AUTOUR DU MONDE**

29, 30 AVRIL 2 ET 3 MAI

GARDERIE DÉS 7H ET JUSQUE 18H

60 EUROS

0493 83 64 68

Académie des Ardennes

## Patro d'Ouffet : agenda et services

### Prochaines dates des réunions Patro :

- Avril : 06 avril 2024 - Interpatro
- Mai : 04 mai 2024 - Dernier patro

### La section des pré-animateurs du Patro d'Ouffet propose ses services afin de financer leur voyage au Portugal :

- Jardinage
- Babysitting
- Nettoyage
- Services divers aux événements tels que les mariages, anniversaires, ...

N'hésitez pas à contacter au 0468/36.72.37  
(LOMBARDO Laura)



## Stages de Printemps organisés par la Sittelle

- Pour les enfants de 2,5 à 12 ans
- De 9h30 à 16h (accueil possible dès 7h30 et jusqu'à 18h)
- 40€ par semaine

DU 29 AVRIL AU 03 MAI: LE PRINTEMPS ASIATIQUE  
DU 06 AU 10 MAI: QUOI DE NEUF AU JARDIN?

INSCRIPTIONS par mail: [sittelle@ouffet.be](mailto:sittelle@ouffet.be)  
NOM + PRÉNOM + DATE DE NAISSANCE de l'enfant  
Paiement par compte APRÈS confirmation.

Date butoir: le 12 avril

## ENVIE DE REJOINDRE NOTRE CLUB ? AFIN DE PRÉPARER LA SAISON 2024-2025, NOUS RECHERCHONS :

- DES FORMATEURS
- DES JOUEURS NÉS EN
  - 2008 (FUTURS U17)
  - 2009 (FUTURS U16)
  - 2012/2013 (FUTURS U13)
  - 2015 (FUTURS U10)
  - 2018/2019 (FUTURS U7)

Viens nous rencontrer & Participe à un entraînement

**Contact : Francis AIMONT au 0477/74.91.64**

## PCS - Agenda des prochaines activités d'avril

- 02 : Promenade du Mardi - Clavier
- 08 : Four à pain - Tinlot
- 10 : Atelier Cuisine - Clavier
- 11 : Atelier cuisine du monde - Tinlot
- 16 : Atelier "Au fil de soi Bis" (Collectif) - Tinlot
- 18 : Atelier cuisine – Ouffet (A table pour 1, 2, 3 euros)
- 24 : Atelier Partage - Ecriture - Clavier
- 27 : Four à pain – Tinlot

Plus d'informations :

**Tél :**  
085/21.24.76

**Mail :**  
[chefdeprojet@pcs-condroz.be](mailto:chefdeprojet@pcs-condroz.be)



## CCCA : Activités du 2ème trimestre 2024

Bonjour à toutes et à tous ! Plusieurs d'entre vous nous demandent si nous organiserons une excursion cette année. Nous y réfléchissons et aimerions connaître l'intérêt pour une **journée à Bastogne sur le thème de la bataille des Ardennes** courant septembre. N'hésitez pas à nous faire part de votre intérêt ou pas afin que nous finalisions cette journée plus avant. Renseignements auprès de Yves Servais au 0473/321 594 ou au 086/36 69 32.

Dans quelques mois, nous organiserons une **conférence** concernant le carnet de vie pour les seniors (plus d'informations auprès de Mariette)

Si vous avez des **propositions d'activités**, n'hésitez pas à nous en parler. Dans la mesure de nos possibilités, nous tenterons de répondre à vos attentes et si vous êtes prêt à prendre en charge une activité nouvelle contactez-nous !

La Maison d'Accueil Communautaire (MAC) continue tous les mardis de 9 à 14 h (contact : Catherine Lempereur (0472/66 66 52)).

Nom de l'atelier	Animateur responsable	Lieux	Dates et horaires	Coût	Réservations et infos
Fleur de Mamine	Rosine DETAILLE	MAC	<b>Les vendredis</b> 19/04, 17/05 et 21/06 De 14h à 16h30.	10 €	<u>Renseignements</u> Rosine : 0495/33.20.97
Danses de salon et en ligne ROVAN ASBL 	Anne-Marie PERIN	Salle l'Aurore Ellemelle	<b>Tous les mardis</b> <ul style="list-style-type: none"><li>De 19 à 20h (salon)</li><li>De 20h à 21h (en ligne)</li></ul>	7 €/heure	<u>Renseignements et inscriptions</u> Anne-Marie : 0471/66.29.51 Mariette : 0479/78.93.78
Puzzle	Marie-Rose LAMBOTTE	MAC	<b>Les jeudis</b> 04/04, 18/04, 16/05, 30/05, 13/06 et 27/06 De 14h00 à 16h30	5 €	<u>Renseignements et inscriptions</u> Marie-Rose LAMBOTTE : 0472/75.44.69 Mariette : 0479/78.93.78
Repas rencontre	Mariette HENRY	Salle aux oies	<b>Le jeudi 02/05</b> De 12h00 à 16h00	15€	<u>Renseignements et inscriptions</u> Mariette : 0479/78.93.78
Tricotons ensemble	Mariette HENRY	MAC	<b>Les jeudis</b> 11/04, 25/04, 23/05, 06/06 et 20/06 De 14h00 à 16h30.	5 €	Se munir d'aiguilles, laines...
Jeux de société (échecs, scrabble, cartes)	Marcel DEFREÈRE	MAC	<b>Tous les lundis</b> De 14h00 à 18h00	Gratuit	Pas de réservation. Venir sur place le lundi.
Jeux extérieurs (pétanque, Molky))	Yves SERVAIS	Tour de justice	<b>Les samedis</b> 06/04, 20/04, 18/05, 01/06 et 15/06 De 14h00 à 16h00	1 €	Pas de réservation. Venir sur place aux dates ci-contre.

## La plateforme CRAFT



**Base de données et répertoire des entreprises – Développement d'un nouvel outil via la plateforme CRAFT (Wallonie Entreprendre) : demande de vérification de vos données.**

C'est adressé aux indépendants, commerçants et entreprises d'une commune, les invitant à vérifier et mettre à jour leurs informations dans une base de données gérée par l'Administration communale en collaboration avec le GREOVA (Groupement Régional Economique Ourthe-Vesdre-Amblève).

Cette base de données, maintenant hébergée sur la plateforme sécurisée CRAFT, permettra d'entrer en contact avec les entreprises et de promouvoir leurs activités.

**Les destinataires sont invités à vérifier leurs données via les liens suivants :**

<https://www.greova.be/annuaires-des-acteurs-economiques> ou sur le site internet de la commune.

Vous pouvez également joindre le GREOVA par téléphone au **04/384.67.88** ou par mail à [ghislaine.delvenne@greova.be](mailto:ghislaine.delvenne@greova.be).

